

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/087-Gaza-la-procedure-devant-la-Cour>



Gaza : la procédure devant la Cour Pénale Internationale - synthèse au 1er juin 2009

- Actu islamophobie -

07 83 04 83 19

coordination@crifrance.com

Date de mise en ligne : jeudi 11 juin 2009

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Par Gilles Devers > gilles.devers@wanadoo.fr

Gaza 27 décembre 2008 - 18 janvier 2009 : Des faits d'une gravité exceptionnelle

1. Le principe a été de répondre en fonction de la gravité des faits. C'est la base de toute procédure : d'abord, les faits. Ceux qui côtoient le procès pénal le savent : la première difficulté est de voir le crime, c'est-à-dire d'amener un esprit raisonné à entrer dans la mécanique de la pensée criminelle.
2. Dès les premiers jours de l'agression, si on ne savait que peu de choses au sens procédural, c'est-à-dire à propos des circonstances exactes et de l'imputation à des personnes physiques, on en savait suffisamment pour dire qu'il s'agissait de faits d'une extrême gravité.